

# La peine de mort entre 1789 et 1792

## Introduction

### Thaïs

Bonjour à toutes et à tous, bienvenue dans ce nouvel épisode des podcasts de Mondes Sociaux, réalisé dans le cadre du festival « Histoires à venir ». Aujourd'hui, on va parler d'un sujet qui a fait débat pendant de nombreuses années et qui fait toujours débat. On va parler de la peine de mort. Plus précisément, ici, on va remonter près de deux siècles avant son abolition en France et on va s'intéresser aux différents discours qui ont entouré les débats autour de la peine capitale.

Aujourd'hui, pour parler de ce sujet, j'accueille Guillaume Debat. Bonjour Guillaume.

### Guillaume Debat

Bonjour !

### Thaïs

Guillaume, tu es docteur en histoire de la France moderne et de la Révolution française, au FRAMESPA (France Amériques Espagne Sociétés Pouvoirs Acteurs). Tu as écrit un article en deux-mille-vingt-quatre intitulé *Émotion et ordre public autour de la peine capitale. Une lecture sensible des débats sur la peine de mort et sa réalisation entre mille-sept-cent-quatre-vingt-neuf et mille-sept-cent-quatre-vingt-douze*.

## La théorie sensualiste

### Thaïs

Dans ton article, tu as introduit la notion de théorie sensualiste. Est-ce que tu peux nous expliquer en quelques mots ce que ça représente ?

### Guillaume Debat

Oui. En fait, les idées sensualistes font référence à un ensemble de théories qui se développent dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, pendant les

Lumières. Ces théories se développent dans le sillage de la philosophie de l'anglais Locke. En France, on considère que le philosophe Condillac en est un représentant célèbre.

En gros, les sensualistes cherchent à faire comprendre comment fonctionne l'esprit humain. Leur idée de départ, c'est que tout part de l'expérience. C'est pour cela qu'on parle d'empirisme. Plus précisément, ils font de la sensation le point de départ de toute connaissance. L'individu ne peut ni connaître ni agir sans expérience sensible, sans ses sensations : l'ouïe, le toucher, le goût, l'odorat... et à terme, ses émotions.

Donc on n'est pas du tout dans des théories qui pensent une opposition entre la raison et les émotions. Bien au contraire, pour les sensualistes, c'est l'expérience sensitive et émotionnelle qui nous permet de comprendre le monde qui nous entoure. On retrouve ces théories qui accordent une grande place aux sensations et aux émotions dans le débat sur la peine de mort pendant la Révolution Française en mille-sept-cent-quatre-vingt-onze et un peu plus tard en mille-sept-cent-quatre-vingt-douze.

## **La question de l'intime et la peine de mort**

### **Thaïs**

D'accord. Ici tu parles donc d'agitation des émotions. Est-ce que tu penses que sans l'aspect un petit peu intime qu'il y a autour de la peine de mort, elle aurait pu être abolie plus tôt ?

### **Guillaume Debat**

C'est difficile à dire. Ce que je pense, c'est que l'abolition de la peine de mort repose sur une conjonction de facteurs. Le plus important de ces facteurs est sans doute la volonté politique. Par exemple, en France, sans la volonté politique et sans la transparence du président François Mitterrand, il n'y aurait pas eu une abolition de la peine de mort en mille-neuf-cent-quatre-vingt-un.

Ceci dit, je suis d'accord pour la question de l'intime, car lorsqu'on étudie les débats, y compris pendant la Révolution, on se rend compte que la question de la peine de mort touche à l'intime. On se rend compte qu'à travers la peine de mort, les députés se posent la question de la nature du crime – surtout lorsque le crime est horrible, qu'il nous horrifie – et de la nature du châtement et de la justice.

Il y a quelque chose de très tabou. On touche à quelque chose de très intime : la mort, mais aussi de la manière dont on réagit face au spectacle de la violence et du crime. C'est une question très intime et donc très émotionnelle, liée à la

peine de mort. On le voit encore aujourd'hui, par exemple lorsque, dans des cas d'affaires sordides, de crimes envers des enfants, etc. Évidemment, l'émotion prend le pas et elle révèle quelque chose de notre rapport à l'intime. Cette dimension intime est très forte pour qui s'intéresse à la peine de mort ; on en trouve la trace dès mille-sept-cent-quatre-vingt-onze dans les débats.

En tout cas, je ne sais pas si on l'aurait aboli plus tôt sans cet aspect intime, mais cet aspect intime est vraiment omniprésent dans les discussions sur la peine de mort.

### **Thaïs**

Ton article est basé sur les émotions qui animent les débats chez les deux parties. Est-ce qu'elles sont les mêmes, que l'on soit abolitionniste ou défenseur de la peine de mort ?

### **Guillaume Debat**

Non, elles sont différentes. Pour les abolitionnistes, la peine de mort est inefficace et contre-productive. Elle l'est à cause des émotions qu'elle produit chez les spectateurs. Il y a l'idée que le spectacle de la peine de mort crée de mauvaises émotions, qu'il entretient les bas instincts chez le spectateur. Par exemple, il y a un député qui s'appelle Adrien Duport, qui est favorable à l'abolition de la peine de mort et qui dit que la peine de mort enlève aux spectateurs « les dispositions morales et affectives qui doivent idéalement assurer la coexistence pacifique des citoyens ». La cruauté de la peine de mort rendrait ceux qui assistent à la peine de mort, qui est publique, cruels à leur tour. Quand on voit le sang du condamné à mort versé, cela réveillerait en nous un instinct de cruauté. C'est pour cela que la peine de mort est contre-productive : parce qu'elle favorise le crime au lieu de le décourager.

À l'inverse, pour les défenseurs de la peine de mort, la principale émotion qu'ils mobilisent, c'est la peur. Pourquoi ? Parce qu'ils veulent montrer ce que serait la France sans la peine de mort. C'est forcément une hypothèse, puisqu'il y a toujours eu la peine de mort en France. Ils expliquent que sans la peine de mort, on aurait une France livrée au crime généralisé. Pour eux, la peine de mort fait peur. Elle effraye, elle dissuade les futurs criminels.

Ces deux images, ce sont deux émotions qui sont opposées. On peut noter, et je terminerai là-dessus, que chez les partisans de la peine de mort comme chez les abolitionnistes, ce sont toujours les émotions de la société, de l'opinion publique, des spectateurs, qui sont prises en compte. Jamais, ou quasiment jamais, les orateurs ne font appel aux émotions pour émouvoir sur le sort du condamné à mort. Le grand absent des débats, même avec la question

émotionnelle, tout paradoxalement que ce soit, c'est le condamné à mort. Les émotions évoquées sont toujours les émotions de ceux qui assistent au spectacle. Ce sont les conséquences émotionnelles de la peine de mort pour la foule qui compte, et pas tellement le condamné en lui-même.

### **Thaïs**

D'accord. Est-ce que ce fameux effet dissuasif de la peine de mort a pu être démontré ?

### **Guillaume Debat**

Non seulement cela n'a jamais été démontré, c'est-à-dire qu'on sait que la peine de mort n'a aucun effet sur la prévention du crime. Une société n'est pas moins violente quand elle dispose de la peine de mort dans la loi. C'est même l'inverse qui a été démontré : c'est-à-dire qu'on observe que les pays qui ont aboli la peine de mort ont généralement moins de crimes de sang que ceux qui ont conservé la peine de mort.

### **Thaïs**

Est-ce que tu penses que s'il avait pu être démontré, est-ce qu'aujourd'hui on aurait encore recours à la peine capitale ?

### **Guillaume Debat**

C'est difficile pour moi de répondre à cette question. Honnêtement, je ne sais pas. Ce qui est sûr, c'est qu'on sait que la peine de mort n'a aucun effet dissuasif, autant il a été très compliqué de faire entrer cet argument dans les mentalités. En mille-neuf-cent-quatre-vingt-un, lorsque la France va abolir la peine de mort, il y a encore des gens – des députés, même – qui considèrent que la peine de mort a un effet dissuasif. Or, on sait depuis le dix-huitième siècle, qu'elle n'a aucun effet sur le crime.

En tout cas, je ne sais pas si on l'aurait gardé. Mais toujours est-il que cette croyance que la peine de mort a un effet dissuasif est fortement intégrée dans les mentalités, jusqu'à aujourd'hui.

## **La guillotine**

### **Thaïs**

Au cours des discours, à un moment donné, on voit apparaître la guillotine. Est-

ce que tu peux me dire qui a parlé en premier de la guillotine ?

### **Guillaume Debat**

C'est une question délicate. Je vais répondre en deux temps.

Le premier qui a mentionné l'idée d'une machine à couper la tête, c'est le député Guillotin, Joseph-Ignace Guillotin. Il prend la parole trois fois : le neuf octobre et le premier décembre mille-sept-cent-quatre-vingt-neuf, puis le vingt-et-un janvier mille-sept-cent-quatre-vingt-dix. On est quasiment un an et demi avant le débat sur la peine de mort. Il prend la parole parce qu'il veut réformer la justice. Il présente un projet de réforme de la manière dont on va réaliser la peine de mort. Dans son projet, il y a plein d'articles. Il y en a un notamment dans lequel il explique qu'il veut généraliser la décapitation, que ce soit le seul et unique moyen d'exécuter le condamné puisqu'avant ce n'était pas le cas. Le premier décembre, il ajoute l'idée qu'on pourrait le faire à l'aide d'une machine. Ce n'est pas une idée originale, parce qu'on connaît des machines à décapiter dès le dix-septième siècle en Europe, les Écossais utilisaient une machine qui s'appelle *Maiden*. Si vous cherchez des photos de la *Maiden*, vous verrez que ça ressemble beaucoup à la guillotine. Mais Guillotin, évidemment, n'emploie jamais le mot « guillotine », il dit « machine à décapiter ».

Le mot « guillotine » est créé par un journal royaliste, hostile à Guillotin, qui s'appelle les *Actes des Apôtres*. Ce journal, très souvent, aime à critiquer les volontés des députés, les projets de réformes les plus égalitaires. Évidemment, la proposition de Guillotin est trop belle pour ne pas être tournée en dérision. À l'époque, souvent pour tourner en dérision ses adversaires politiques, on utilise des chansons. Et dans son numéro de décembre mille-sept-cent-quatre-vingt-neuf, le journal *Les Actes des Apôtres* se moque très longuement de la proposition de Guillotin, et va terminer son numéro par une chanson parodique sur Guillotin. Et pour faire rimer « machine », il va avoir l'idée de féminiser le nom de Guillotin et ça donne « guillotine ».

Les deux vers sont : « Le Romain Guillotin fait soudain la machine / qui simplement nous tuera et que l'on nommera guillotine ». Ce qui est intéressant, c'est que le mot « guillotine » apparaît en mille-sept-cent-quatre-vingt-neuf alors que la machine elle-même n'est adoptée qu'en mille-sept-cent-quatre-vingt-douze. Le mot précède la chose deux de deux années.

### **Thaïs**

D'accord. Tu viens d'en parler, cela a été un sujet de moquerie. Comment était reçue l'idée de Monsieur Guillotin par les deux côtés ?

## **Guillaume Debat**

Du côté royaliste, il y a une moquerie pour critiquer clairement l'ambition égalitariste du député Guillotin. En miroir, on observe que la presse révolutionnaire elle-même a rendu compte de la proposition de Guillotin. Elle le fait de deux manières. Dans un premier temps, elle le fait en racontant comment s'est passée la séance à l'Assemblée Nationale quand Guillotin a présenté son projet. Ce que note la presse révolutionnaire, c'est que lorsque Guillotin fait mention de sa machine à couper la tête, l'assemblée a ri. On nous dit que le rire s'est échappé de tous les côtés. Il est très compliqué d'expliquer ce rire. On n'a pas beaucoup de sources. Je pense que Guillotin a exprimé son idée avec une forme de désinvolture qui a involontairement produit un effet comique. Derrière ce récit qui raconte le rire, la presse fait le compte-rendu sérieux de sa proposition et est plutôt enthousiaste. Elle explique que c'est une bonne chose, que ce serait un progrès humaniste que d'adopter une machine à couper la tête parce que ça permettrait d'en finir avec les supplices d'Ancien Régime qui étaient rejetés, critiqués pour leur caractère cruel envers le condamné. Donc on a d'un côté une presse royaliste qui se moque et de l'autre une presse révolutionnaire plutôt favorable à l'idée de Guillotin.

Ce qui fait que le vingt-et-un janvier mille-sept-cent-quatre-vingt-dix, quand Guillotin prend la parole pour la troisième fois pour représenter son projet, il y a une véritable attente pour les députés, à voir ce député qui était jusqu'alors inconnu, faire sa proposition. Ça lui donne une petite célébrité. On a gardé la trace d'un journal intime d'un député qui dit que beaucoup de public est venu parce qu'on attendait tous le moment où Guillotin allait monter à la tribune pour faire sa proposition, qui avait fait l'objet d'une attaque dans la presse royaliste et d'une défense par la presse révolutionnaire.

Dans le fond, l'Assemblée n'a jamais discuté de son projet, donc on l'écoute et puis après on passe à autre chose.

## **La période clé de 1789 à 1792**

### **Thaïs**

Depuis le début du podcast, on a parlé des discours autour de la peine de mort. Je me demandais pourquoi ton article traite de la période de mille-sept-cent-quatre-vingt-neuf à mille-sept-cent-quatre-vingt-douze ? Pourquoi avoir choisi cette période-là en particulier ?

## **Guillaume Debat**

J'ai choisi cette période d'abord parce qu'au milieu, il y a mille-sept-cent-quatre-

vingt-onze, qui est le premier grand débat parlementaire en France sur la peine de mort. Cela me paraissait intéressant, mais je ne voulais pas faire qu'une histoire du débat parlementaire. Je voulais intégrer cette réflexion sur une durée un peu plus longue : donc de quatre-vingt-neuf à quatre-vingt-douze. Pourquoi ? Cela permettait d'étudier la place des émotions, d'articuler les émotions à la peine de mort dans le cadre de la fabrique de la loi. Je voulais prendre un objet avec une forte charge émotionnelle – la peine de mort – et à partir de ce cas d'étude, étudier comment les émotions font partie intégrante du processus de fabrication de la loi, ce qui est le thème du festival « Histoire à venir ».

La peine de mort en général et la guillotine en particulier sont deux bons exemples. Voilà pourquoi je voulais élargir un peu la chronologie.

Ensuite, j'ai choisi cette période parce que la peine de mort pendant la Révolution est très liée à la guillotine. Je trouve intéressant de revenir sur les émotions et intégrer les premières propositions de machines à décapiter, faites par Guillotin, et l'adoption véritable de la guillotine en mille-sept-cent-quatre-vingt-douze. À chaque fois, que ce soit Guillotin en mille-sept-cent-quatre-vingt-neuf, quand on débat de la peine de mort en mille-sept-cent-quatre-vingt-onze, ou quand la guillotine est adoptée en mille-sept-cent-quatre-vingt-douze, les émotions sont omniprésentes, les discussions sont saturées d'émotion. Elles disent quelque chose de la manière dont on fait la loi, avec l'idée que ceux qui font la loi ne sont pas que des êtres purement rationnels, bien au contraire, ce sont aussi des individus qui sont humains et vivants, et donc ils intègrent leurs émotions à leur prise de décision.

En faisant cette période-là, cela me permettait de conjuguer tous ces éléments.

## **Thaïs**

Comment est-ce qu'on peut expliquer la durée de ce débat ?

## **Guillaume Debat**

On peut considérer que le débat sur la peine de mort a duré longtemps parce que les conditions pour l'abolition n'étaient pas toujours remplies. Évidemment, chaque époque a son contexte et ses explications. Pendant la Révolution, la peine de mort est discutée à plusieurs reprises. Je vais parler ici des députés, pas de l'opinion publique, parce que c'est plus compliqué à savoir. Entre mille-sept-cent-quatre-vingt-neuf et mille-sept-cent-quatre-vingt-quatorze, beaucoup de députés estiment que le contexte est trop dangereux, que la Révolution est trop menacée, que trop de dangers pèsent sur la République, pour se passer d'une arme comme la peine de mort. C'est un argument très circonstanciel. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des députés qui sont viscéralement attachés à la

peine de mort. Il y en a, mais il y a surtout cette idée d'un argument circonstanciel.

Au dix-neuvième siècle, en revanche, la peine de mort, pour reprendre l'expression d'un historien qui s'appelle Emmanuel Taïeb, a amorcé un « processus de dépublicisation ». Les autorités vont cacher de plus en plus la peine de mort jusqu'en mille-neuf-cent-trente-neuf, où elle sera interdite au public. À partir de mille-neuf-cent-trente-neuf, les exécutions ont lieu dans la cour des prisons de manière masquée, et il n'y a plus de spectateurs. Ce qui fait que si horrible soit-elle, la peine de mort disparaît de l'espace public à partir de mille-neuf-cent-trente-neuf. En plus, il y a moins d'exécutions, donc c'est peut-être quelque chose de moins présent aussi qu'elle ne l'était pendant la période révolutionnaire.

D'ailleurs, en mille-huit-cent-quarante-huit, l'abolition de la peine de mort est votée uniquement en matière politique. On ne peut plus condamner à mort les opposants politiques, mais on peut condamner à mort les criminels de droit commun, essentiellement les assassins. En mille-neuf-cent-huit, il y a un grand débat sur la peine de mort parce que beaucoup pensent que le moment est enfin venu. Le Président de la République s'appelle Armand Fallières, et est un véritable abolitionniste. Une tentative de loi passe à l'Assemblée. Or, au même moment – on en revient à cette question de contexte – un crime horrible a lieu : un homme est condamné à mort pour avoir violé et poignardé une enfant de onze ans. Ce qui fait que l'opinion publique, comme les députés, sont tellement heurtés par ce crime qu'ils choisissent de maintenir la peine de mort. Sans ce fait divers, aussi horrible soit-il, on ne sait pas ce qui se serait passé. Le fait divers joue encore une fois sur les émotions. Mille-neuf-cent-huit, c'est le dernier grand débat avant celui de mille-neuf-cent-quatre-vingt-un au cours duquel la peine de mort est abolie.

Une des grandes craintes du garde des Sceaux, du ministre de la Justice, qui fait abolir la peine de mort, Robert Badinter, c'était qu'il y ait de nouveau un crime horrible, un fait divers aussi horrible qu'en mille-neuf-cent-huit, qui aurait pu faire basculer l'opinion publique. Tout est affaire de contexte. Il est difficile que les conditions soient remplies pour abolir la peine de mort.

## **Thaïs**

D'accord, merci beaucoup à toi Guillaume. C'est la fin de ce podcast. C'était Thaïs pour Mondes sociaux.